

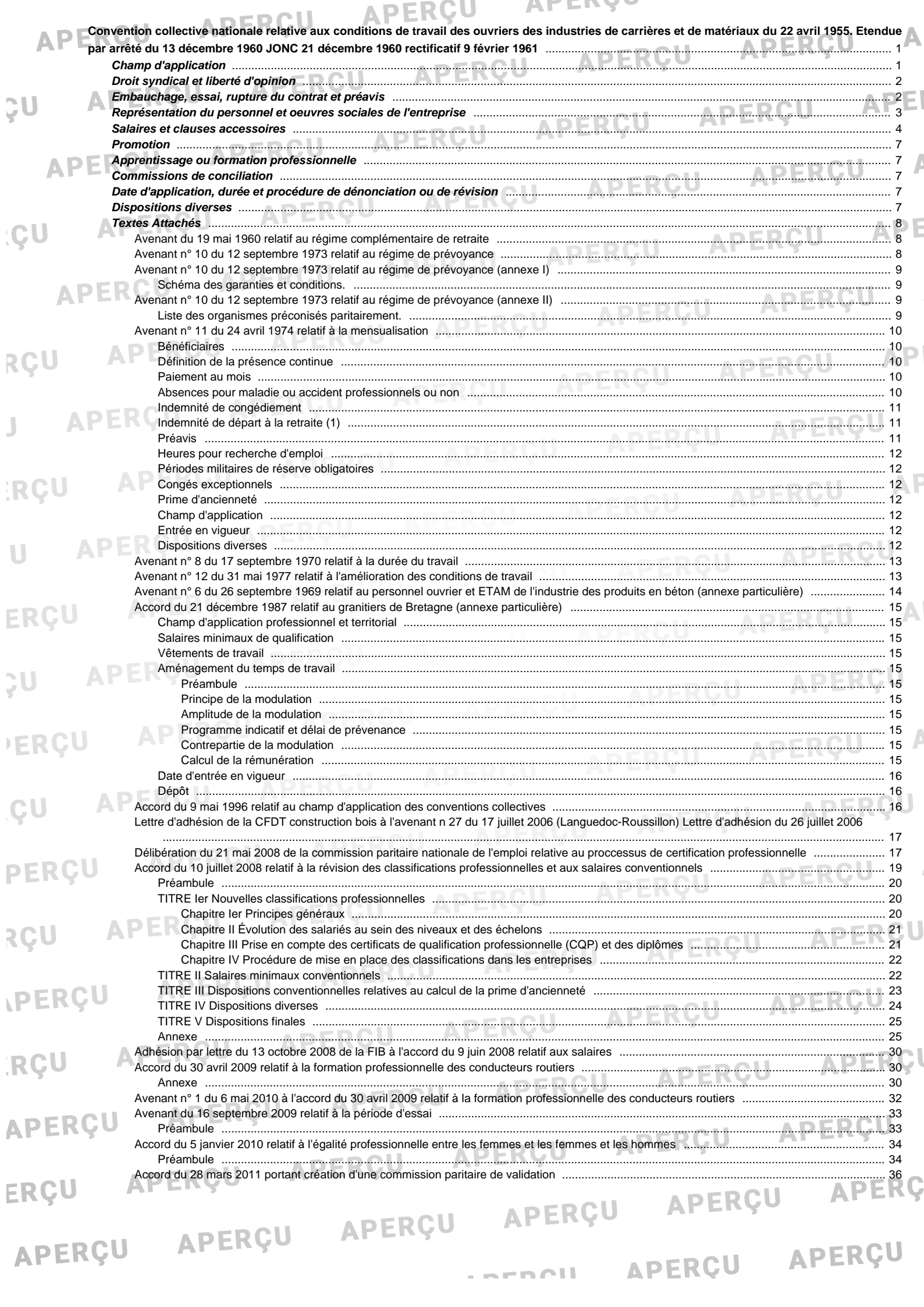
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE RELATIVE
AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES OUVRIERS DES
INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET DE MATÉRIAUX DU
22 AVRIL 1955. ETENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13
DÉCEMBRE 1960 JONC 21 DÉCEMBRE 1960

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

TEXTE INTÉGRAL

22/04/2024



Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961 1

Champ d'application 1

Droit syndical et liberté d'opinion 2

Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis 2

Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise 3

Salaires et clauses accessoires 4

Promotion 7

Apprentissage ou formation professionnelle 7

Commissions de conciliation 7

Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision 7

Dispositions diverses 7

Textes Attachés 8

Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite 8

Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance 8

Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I) 9

 Schéma des garanties et conditions. 9

Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II) 9

 Liste des organismes préconisés paritairement. 9

Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation 10

 Bénéficiaires 10

 Définition de la présence continue 10

 Paiement au mois 10

 Absences pour maladie ou accident professionnels ou non 10

 Indemnité de congédiement 11

 Indemnité de départ à la retraite (1) 11

 Préavis 11

 Heures pour recherche d'emploi 12

 Périodes militaires de réserve obligatoires 12

 Congés exceptionnels 12

 Prime d'ancienneté 12

 Champ d'application 12

 Entrée en vigueur 12

 Dispositions diverses 12

Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail 13

Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail 13

Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière) 14

Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière) 15

 Champ d'application professionnel et territorial 15

 Salaires minimaux de qualification 15

 Vêtements de travail 15

 Aménagement du temps de travail 15

 Préambule 15

 Principe de la modulation 15

 Amplitude de la modulation 15

 Programme indicatif et délai de prévenance 15

 Contrepartie de la modulation 15

 Calcul de la rémunération 15

 Date d'entrée en vigueur 16

 Dépôt 16

Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives 16

Lettre d'adhésion de la CFDT construction bois à l'avenant n 27 du 17 juillet 2006 (Languedoc-Roussillon) Lettre d'adhésion du 26 juillet 2006 17

Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle 17

Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels 19

 Préambule 20

 TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles 20

 Chapitre Ier Principes généraux 20

 Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons 21

 Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes 21

 Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises 22

 TITRE II Salaires minimaux conventionnels 22

 TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté 23

 TITRE IV Dispositions diverses 24

 TITRE V Dispositions finales 25

 Annexe 25

Adhésion par lettre du 13 octobre 2008 de la FIB à l'accord du 9 juin 2008 relatif aux salaires 30

Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers 30

 Annexe 30

Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers 32

Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai 33

 Préambule 33

Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 34

 Préambule 34

Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation 36



Préambule	36
Annexe	38
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	38
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	39
Préambule	39
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	39
Préambule	39
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	40
Préambule	40
Champ d'application des conventions collectives	40
Négociation des accords collectifs	40
Annexe	41
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	41
Annexe	42
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	42
Préambule	42
Titre Ier Diagnostic préalable	42
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	43
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	44
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	45
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	45
Annexe I	46
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	46
Annexe	47
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	48
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	55
Préambule	55
Annexe	56
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	56
Préambule	56
Chapitre Ier Diagnostic de branche	56
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	57
Chapitre III Dispositions finales	58
Annexe I	59
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	59
Préambule	59
Annexe	60
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	61
Préambule	61
Annexe I	63
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	63
Préambule	63
Annexe	64
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches	64
Annexe	65
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	65
Préambule	66
Annexe	66
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	68
Préambule	68
Annexe	69
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	69
Préambule	69
Annexe	69
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	70
Préambule	70
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	70
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	70
Chapitre III Dispositions finales	71
Annexe	71
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	72
Préambule	72
Annexe	72
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	72
Préambule	72
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	73
Préambule	74
Annexe	74
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	75
Préambule	75
Annexe	76
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	76
Préambule	76
Annexes	78



Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	78
Préambule	78
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux	80
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	80
Préambule	80
Annexes	83
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	84
Préambule	84
Annexe	87
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	87
Préambule	87
Annexes	88
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	89
Préambule	89
Annexe	90
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	90
Préambule	90
Annexe	91
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	91
Préambule	91
Annexe	92
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	92
Préambule	92
Annexes	97
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	97
Préambule	98
Annexe	100
Textes Salaires	100
Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	100
Salaires pour l'année 1983	100
Alsace Accord du 30 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	100
Alsace Accord du 16 février 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	101
Alsace Avenant du 1 janvier 2007	102
Salaires minimaux au 1er janvier 2007 (Alsace)	102
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	103
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	103
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	104
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	105
Annexe	106
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	106
Annexe	107
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	107
Annexe	108
Aquitaine Accord du 27 juillet 2006	108
Aquitaine Avenant du 5 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2007	109
Aquitaine Accord du 9 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	110
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	111
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	111
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	112
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	113
Annexe	114
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	114
Annexe	115
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	115
Annexe	116
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	116
Annexe	117
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	118
Annexe	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	119
Annexe	119
Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	120
Annexe	121
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	121
Préambule	121
Annexe	122
Nouvelle-Aquitaine Accord du 24 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	122
Préambule	122
Annexe	123
Auvergne Accord du 11 février 2000	123



Salaires au 1er avril 2000.....	124
Auvergne Accord du 18 mai 2001	124
Salaires au 1er juin 2001.....	124
Auvergne Avenant du 25 novembre 2003	125
Auvergne Accord du 21 novembre 2006	126
Auvergne Accord du 27 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	127
Auvergne Accord du 25 septembre 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	128
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	129
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	130
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	130
Annexe	131
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	132
Annexe	133
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	133
Annexe	134
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	134
Annexe	135
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	135
Annexe	136
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	136
Annexe	137
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	137
Annexe	138
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	138
Préambule	138
Annexe	139
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	139
Préambule	139
Annexe	140
Bretagne Avenant du 23 juillet 2001 relatif aux salaires (sauf fibres-ciment et granit)	141
Salaires au 1er juin 2001 et 1er juillet 2001	141
Bretagne Accord du 20 octobre 2004	141
Bretagne Avenant du 29 novembre 2005	142
Bretagne Accord du 30 novembre 2006	143
Salaires minimaux des ouvriers granit à compter du 1er décembre 2006 (Bretagne)	143
Bretagne Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires et aux indemnités au 1er décembre 2007 (1)	144
Bretagne Accord du 4 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux des ouvriers	144
Bretagne Accord du 24 octobre 2007 relatif aux salaires	145
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	146
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	147
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	148
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	149
Annexe	150
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	150
Annexe	151
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	151
Annexe	152
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	152
Annexe	153
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	154
Annexe	155
Bretagne Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux et à l'indemnité de transport au 1er septembre 2022	155
Préambule	155
Annexe	156
Bretagne Accord du 22 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	156
Préambule	156
Annexe	157
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 26 du 30 juin 2005	157
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 27 du 6 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2007 (Bourgogne et Franche-Comté)	159
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 28 du 10 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008 (Bourgogne et Franche-Comté)	159
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 29 du 10 juillet	160
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	161
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	162
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	163
Annexe	164
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	164
Annexe	165
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	165
Annexe	166
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	166
Annexe	167
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2019	167
Annexe	168
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	168
Annexe	169
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	169

Annexe	170
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 26 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	170
Annexe	171
Centre Avenant du 15 novembre 2005	171
Salaires minimaux ouvriers (Centre)	172
Centre Accord du 6 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	172
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	173
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	174
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	175
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	176
Annexe	177
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	177
Annexe	178
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	178
Annexe	179
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	179
Annexe	180
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	180
Annexe	181
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	181
Annexe	182
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	182
Annexe	183
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	183
Préambule	183
Annexe	184
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	184
Préambule	184
Annexe	185
Champagne-Ardenne Avenant du 16 octobre 2006	185
Champagne-Ardenne Avenant du 15 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	186
Champagne-Ardenne Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008	187
Champagne-Ardenne Accord du 2 février 2009 relatif aux salaires au 1er février 2009	188
Champagne-Ardenne Accord du 29 juin 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	189
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	190
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	191
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	191
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	192
Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	193
Annexe	194
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	194
Annexe	195
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	195
Annexe	196
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	196
Annexe	197
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	197
Annexe	198
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	198
Annexe	199
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	199
Annexe	200
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	200
Préambule	201
Annexe	201
Grand Est Accord du 21 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2022	202
Préambule	202
Annexe	203
Grand Est Accord du 5 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	203
Préambule	203
Annexe	204
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	204
Annexe	205
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	205
Annexes	206
Ile-de-France Avenant du 5 juillet 2006	206
Salaires ouvriers au 1er septembre 2006 (Ile-de-France)	207
Ile-de-France Avenant du 13 février 2008 relatif aux salaires au 1er mars 2008	207
Ile-de-France Accord du 23 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	208
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	209
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	210
Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	211
Annexe	212
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	212
Annexe	213
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	213

Annexe	214
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	214
Annexe	215
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	215
Annexe	216
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	216
Annexe	217
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	217
Annexe	218
Île-de-France Accord du 16 février 2022 relatif aux salaires minimaux hiérarchiques conventionnels	218
Préambule	219
Annexe	219
Île-de-France Accord du 9 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	220
Préambule	220
Annexe	221
Languedoc-Roussillon Avenant n° 27 du 17 juillet 2006	221
Languedoc-Roussillon Avenant n° 28 du 25 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er août 2007	222
Languedoc-Roussillon Avenant n° 29 du 30 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er août 2008	222
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	223
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	224
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	225
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	226
Annexe	226
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	227
Annexe	228
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	228
Annexe	229
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	229
Annexe	230
Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	230
Annexe	231
Limousin Avenant du 26 juillet 2006	231
Limousin Salaires minimaux ouvriers à compter du 1er juillet 2006	231
Limousin Accord du 25 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	232
Limousin Accord du 25 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	233
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	233
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	234
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	235
Annexe	236
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	236
Annexe	237
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	237
Annexe	238
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	238
Annexe	239
Lorraine Avenant n° 44 du 10 juillet 2003	239
Salaires minimaux	239
Lorraine Avenant n° 45 du 10 décembre 2004	241
Lorraine Avenant n° 47 du 30 août 2006	241
Lorraine Avenant n° 48 du 12 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	242
Lorraine Avenant n° 49 du 27 août 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	243
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	244
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	245
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	246
Annexe	247
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	247
Annexe	248
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	248
Annexe	249
Midi - Pyrénées Accord du 6 décembre 2000	249
Salaires au 1er janvier 2001.	249
Midi-Pyrénées Accord du 7 janvier 2005	250
Midi-Pyrénées Accord du 1 décembre 2006	250
Salaires au 1er janvier 2007 (Midi-Pyrénées).	251
Midi-Pyrénées Avenant du 12 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2009	251
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	252
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	253
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	254
Annexe	255
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	255
Annexe	256
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	256
Annexe	257
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	257
Annexe	258
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	258

Annexe	259
Nord-Pas-de-Calais Accord du 10 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er novembre 2007	259
Nord-Pas-de-Calais Accord du 30 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er décembre 2008	260
Nord - Pas-de-Calais Accord du 10 mai 2005	261
Nord - Pas-de-Calais Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	262
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	263
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	264
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	264
Annexe	265
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	266
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	266
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	267
Annexe	268
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	268
Annexe	269
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	269
Annexe	270
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	270
Annexe	271
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	272
Préambule	272
Annexe	272
Accord du 5 mai 2023 relatif aux salaires minimaux (Normandie)	273
Préambule	273
Annexe	274
Basse-Normandie Accord du 14 juin 2006 (1)	274
Basse-Normandie Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2008	275
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	275
Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973.	276
Salaires au 1er mars 1973 (Haute-Normandie)	276
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	277
Annexe	278
Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	278
Préambule	278
Annexe	279
Occitanie Accord du 10 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	279
Préambule	279
Annexe	280
Occitanie Accord du 30 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	281
Préambule	281
Annexe	282
Pays de la Loire Accord du 1er novembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	282
Pays-de-Loire Accord du 20 décembre 2006 relatif aux salaires	283
Salaires à compter du 1er janvier 2007 (Pays-de-la-Loire).	283
Pays-de-Loire Accord du 1er décembre 2008 relatif aux salaires	284
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	285
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	286
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	287
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	288
Annexe	289
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	289
Annexe	290
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	290
Annexe	291
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	291
Annexe	292
Pays de la Loire Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022	292
Annexe	293
Pays de la Loire Accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	293
Préambule	293
Annexe	294
Avenant du 2 février 2023 à l'accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022 (Pays de la Loire)	294
Préambule	295
Annexe	295
Pays de la Loire Accord du 6 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	295
Préambule	296
Annexe	296
Picardie Accord du 6 décembre 2006	297
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Picardie).	297
Picardie Accord du 18 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2007 (1)	298
Picardie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	299
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	299
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	300
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	301
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	302
Annexe	303



Poitou-Charentes Accord du 23 juin 2006	303
Poitou-Charentes Accord du 21 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	304
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	305
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012	306
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013	306
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	307
Annexe	308
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016	308
Annexe	309
Poitou-Charentes Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	309
Annexe	310
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	310
Annexe	311
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 29 du 21 janvier 2004	312
Salaires à compter du 1er février 2004.	312
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 34 du 3 novembre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	312
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Avenant n° 32 du 14 novembre 2006	313
Salaires à compter du 1er décembre 2006 (Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse)	313
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	314
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 33 du 21 novembre 2007 relatif aux salaires à compter du 1er décembre 2007(1)	315
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	316
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	317
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	317
Annexe	318
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	319
Annexe	319
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017	320
Annexe	320
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	321
Annexe	322
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	322
Annexe	323
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	323
Annexe	324
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	324
Préambule	324
Annexe	325
Sud PACA et Corse Accord du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	325
Préambule	325
Annexe	326
Sud PACA et Corse Accord du 13 septembre 2023 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	326
Préambule	327
Annexe	328
Rhône Alpes Accord du 31 janvier 2000	328
Salaires au 1er février 2000	328
Rhône-Alpes Avenant du 23 mars 2007	329
Salaires à compter du 1er avril 2007 (Rhône-Alpes).	329
Rhône-Alpes Avenant du 11 mars 2008 relatif aux salaires au 1er avril 2008	329
Rhône-Alpes Accord du 19 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	330
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	331
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	332
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	333
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	333
Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	334
Annexe	335
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	335
Annexe	336
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	336
Annexe	337
Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	337
Champ d'application	338
Droit syndical et liberté d'opinion	339
Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis	339
Article 3	339
Paragraphe 1	339
Embauchage	339
Paragraphe 2	339
Période d'essai	339
Paragraphe 3	339
Rupture du contrat et préavis ou délai-congé	339
Paragraphe 4	339
Indemnité de congédiement et prime de départ en retraite	339
Paragraphe 5	340
Absences	340
Paragraphe 6	341

Licenciements	341
Paragraphe 7	341
Service militaire et autres obligations militaires	341
Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise	341
Article 4	341
Paragraphe 1	341
Délégués et comités d'entreprise	341
Paragraphe 2	341
Oeuvres sociales	341
Appointements et clauses accessoires.*Coefficients* Paragraphe 1	341
Promotion	343
Apprentissage et formation professionnelle	344
Commission de conciliation	344
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision	344
Dispositions diverses	344
Article 10	344
Paragraphe 1	344
Avantages acquis	344
Paragraphe 2	344
Logement	344
Paragraphe 3	344
Amélioration des conditions de la production	344
Paragraphe 4	344
Retraite	344
Paragraphe 5	344
Dépôt	344
Paragraphe 6	344
Adhésion	344
Textes Attachés	344
Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961.	344
Révision éventuelle de la présente annexe.	344
Date d'entrée en vigueur.	345
Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs	345
Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée du travail dans l'industrie des produits en béton	345
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	346
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions	347
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés paritairement	347
Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail	347
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives	348
Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle	349
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels	352
Préambule	352
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles	352
Chapitre Ier Principes généraux	352
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons	353
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes	354
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises	354
TITRE II Salaires minimaux conventionnels	355
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté	356
TITRE IV Dispositions diverses	356
TITRE V Dispositions finales	357
Annexe	357
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	362
Annexe	362
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai	364
Préambule	364
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	365
Préambule	365
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	368
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation	368
Préambule	368
Annexe	370
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	370
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	371
Préambule	371
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	371
Préambule	371
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	372
Préambule	372
Champ d'application des conventions collectives	372
Négociation des accords collectifs	372
Annexe	373
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	373
Annexe	374
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	374

Préambule	374
Titre Ier Diagnostic préalable	374
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	375
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	376
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	377
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	377
Annexe I	378
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	378
Annexe	379
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	380
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	387
Préambule	387
Annexe	388
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	388
Préambule	388
Chapitre Ier Diagnostic de branche	388
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	389
Chapitre III Dispositions finales	390
Annexe I	391
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	391
Préambule	391
Annexe	392
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	393
Préambule	393
Annexe I	395
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	395
Préambule	395
Annexe	396
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches	396
Annexe	397
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	397
Préambule	398
Annexe	398
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	400
Préambule	400
Annexe	401
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	401
Préambule	401
Annexe	401
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	402
Préambule	402
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	402
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	402
Chapitre III Dispositions finales	403
Annexe	403
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	404
Préambule	404
Annexe	404
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	404
Préambule	404
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	405
Préambule	406
Annexe	406
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	407
Préambule	407
Annexe	408
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	408
Préambule	408
Annexes	410
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	410
Préambule	410
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux	412
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	412
Préambule	412
Annexes	415
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	416
Préambule	416
Annexe	419
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	419
Préambule	419
Annexes	420
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de	

« Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	421
Préambule	421
Annexe	422
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	422
Préambule	422
Annexe	423
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	423
Préambule	423
Annexe	424
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	424
Préambule	424
Annexes	429
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	429
Préambule	430
Annexe	432
Textes Salaires	432
Avenant n° 35 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	432
Salaires minimaux au 1er janvier 2007	432
Accord du 8 décembre 2006 relatif aux salaires	432
Rémunérations à compter du 1er janvier 2007 (Ouvriers)	433
Avenant n° 36 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 relatif aux salaires	433
Avenant n° 37 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2008	434
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	434
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	435
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	436
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	437
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	438
Annexe	438
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	439
Annexe	440
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	440
Annexe	441
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	441
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	442
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	442
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	443
Annexe	444
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	444
Annexe	445
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	445
Annexe	446
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	447
Annexe	447
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	448
Annexe	448
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	449
Annexe	450
Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	450
Annexe	451
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	451
Préambule	451
Annexe	452
Nouvelle-Aquitaine Accord du 24 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	452
Préambule	452
Annexe	453
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	454
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	454
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	455
Annexe	456
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	456
Annexe	457
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	457
Annexe	458
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	459
Annexe	459
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	460
Annexe	460
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	461
Annexe	462
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	462
Annexe	463
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	463
Préambule	463



Annexe	464
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	464
Préambule	464
Annexe	465
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	465
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	466
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	467
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	468
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	469
Annexe	470
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	470
Annexe	471
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	471
Annexe	472
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	472
Annexe	473
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	474
Annexe	475
Bretagne Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux et à l'indemnité de transport au 1er septembre 2022	475
Préambule	475
Annexe	476
Bretagne Accord du 22 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	476
Préambule	476
Annexe	477
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	477
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	478
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	479
Annexe	480
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	480
Annexe	481
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	481
Annexe	482
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	482
Annexe	483
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	483
Annexe	484
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	484
Annexe	485
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	485
Annexe	486
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 26 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	487
Annexe	488
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	488
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	489
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	490
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	490
Annexe	491
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	491
Annexe	492
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	493
Annexe	493
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	494
Annexe	494
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	495
Annexe	495
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	496
Annexe	497
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	497
Annexe	497
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	497
Préambule	497
Annexe	498
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	499
Préambule	499
Annexe	500
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	500
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	501
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	501
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	502
Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	503
Annexe	504
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	504
Annexe	505
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	505
Annexe	506
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	506

Annexe	507
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	507
Annexe	508
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	508
Annexe	509
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	509
Annexe	510
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	511
Préambule	511
Annexe	512
Grand Est Accord du 21 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2022	512
Préambule	512
Annexe	513
Grand Est Accord du 5 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	513
Préambule	513
Annexe	514
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	514
Annexe	515
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	515
Annexes	516
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	517
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	517
Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	518
Annexe	519
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	519
Annexe	520
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	520
Annexe	521
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	522
Annexe	522
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	523
Annexe	523
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	524
Annexe	524
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	525
Annexe	526
Île-de-France Accord du 16 février 2022 relatif aux salaires minimaux hiérarchiques conventionnels	526
Préambule	526
Annexe	527
Île-de-France Accord du 9 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	527
Préambule	527
Annexe	528
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	528
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	529
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	530
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	531
Annexe	532
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	532
Annexe	533
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	533
Annexe	534
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	534
Annexe	535
Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	535
Annexe	536
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	536
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	537
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	538
Annexe	539
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	539
Annexe	540
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	540
Annexe	541
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	541
Annexe	542
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	542
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	543
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	544
Annexe	545
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	545
Annexe	546
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	546
Annexe	547
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	547
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	548
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	549

Annexe	550
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	550
Annexe	551
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	551
Annexe	552
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	552
Annexe	553
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	553
Annexe	554
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	554
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	555
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	556
Annexe	557
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	557
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	558
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	559
Annexe	559
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	560
Annexe	561
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	561
Annexe	562
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	562
Annexe	563
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	563
Préambule	563
Annexe	564
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	564
Annexe	565
Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	565
Préambule	565
Annexe	566
Occitanie Accord du 10 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	566
Préambule	567
Annexe	568
Occitanie Accord du 30 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	568
Préambule	568
Annexe	569
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	569
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	570
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	571
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	572
Annexe	573
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	573
Annexe	574
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	574
Annexe	575
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	575
Annexe	576
Pays de la Loire Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022	576
Annexe	577
Pays de la Loire Accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	577
Préambule	577
Annexe	578
Pays de la Loire Accord du 6 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	578
Préambule	578
Annexe	579
Avenant du 2 février 2023 à l'accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022 (Pays de la Loire)	580
Préambule	580
Annexe	580
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	580
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	581
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	582
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	583
Annexe	584
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	584
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012	585
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013	586
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	587
Annexe	587
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016	588
Annexe	589
Poitou-Charentes Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	589
Annexe	590
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	590
Annexe	591
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	591

Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	592
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	593
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	594
Annexe	594
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	595
Annexe	595
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017	596
Annexe	597
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	597
Annexe	598
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	598
Annexe	599
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	599
Annexe	600
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	600
Préambule	600
Annexe	601
Sud PACA et Corse Accord du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	601
Préambule	601
Annexe	602
Sud PACA et Corse Accord du 13 septembre 2023 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	603
Préambule	603
Annexe	604
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	604
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	605
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	606
Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	606
Annexe	607
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	608
Annexe	608
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	609
Annexe	609
Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960	
JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	610
Titre Ier : Objet - Champ d'application - Classification - Droit syndical	610
Objet, champ d'application	610
Classification	611
Article 2	611
Paragraphe 1	611
Paragraphe 2	611
Droit syndical et liberté d'opinion	612
Titre II : Formation, exécution et rupture du contrat individuel de travail	612
Chapitre Ier : Formation du contrat	612
Dispositions générales	612
Engagement	612
Modifications aux clauses d'engagement, changements de résidence en France métropolitaine	612
Cadres envoyés en pays étranger	613
Chapitre II : Exécution du contrat	613
Absences	613
Article 6	613
Paragraphe 1 : Pour accidents du travail ou maladies professionnelles	613
Paragraphe 2 : Pour maladie	613
Paragraphe 3 : Indemnités d'arrêt de travail pour cause d'accidents ou maladies	614
Remplacements provisoires	614
Service national et périodes de réserve	614
Article 8	614
Paragraphe 1 : Service national	614
Paragraphe 2 : Périodes militaires réglementaires obligatoires de réserve	614
Hygiène et sécurité	614
Représentation des cadres et oeuvres sociales	614
Changements de résidence	614
Déplacements occasionnels	614
Chapitre III : Rupture de contrat	614
Préavis ou délai-congé	615
Indemnité de licenciement ou de départ en retraite (1)	615
Article 14	615
Paragraphe 1 : Indemnité de licenciement	615
Paragraphe 2 : Indemnité de départ en retraite	615
Paragraphe 3 : Dispositions communes	616
Titre III : Appointements et clauses accessoires	616
Congés payés	616
Article 16	616
Paragraphe 1 : Congés annuels	616
Paragraphe 2 : Congés exceptionnels	616
Paragraphe 3 : Primes de vacances	616
Avantages en nature	616

Ancienneté	616
Bulletin de paie	616
Titre IV : Apprentissage - Commission d'interprétation et de conciliation	616
Apprentissage et formation professionnelle	616
Commissions de conciliation	616
Titre V : Dispositions finales	617
Avantages acquis	617
Améliorations des conditions de la production	617
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision	617
Dépôt	617
Adhésion	617
Textes Attachés	617
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives	617
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels	618
Préambule	618
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles	619
Chapitre Ier Principes généraux	619
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons	620
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes	620
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises	620
TITRE II Salaires minimaux conventionnels	621
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté	622
TITRE IV Dispositions diverses	623
TITRE V Dispositions finales	623
Annexe	624
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	628
Annexe	629
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai	631
Préambule	631
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	632
Préambule	632
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	634
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation	635
Préambule	635
Annexe	636
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	637
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	637
Préambule	637
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	638
Préambule	638
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	639
Préambule	639
Champ d'application des conventions collectives	639
Négociation des accords collectifs	639
Annexe	640
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	640
Annexe	640
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	640
Préambule	641
Titre Ier Diagnostic préalable	641
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	642
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	643
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	644
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	644
Annexe I	644
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	645
Annexe	645
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	647
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	654
Préambule	654
Annexe	654
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	654
Préambule	655
Chapitre Ier Diagnostic de branche	655
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	656
Chapitre III Dispositions finales	657
Annexe I	658
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	658
Préambule	658
Annexe	658
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	660
Préambule	660
Annexe I	661
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	662
Préambule	662
Annexe	662

Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranchés	663
Annexe	664
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	664
Préambule	664
Annexe	665
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	666
Préambule	666
Annexe	667
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	668
Préambule	668
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	668
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	668
Chapitre III Dispositions finales	669
Annexe	669
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	670
Préambule	670
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	671
Préambule	671
Annexe	672
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	672
Préambule	672
Annexe	673
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	673
Préambule	674
Annexes	675
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	676
Préambule	676
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	677
Préambule	677
Annexes	681
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	681
Préambule	681
Annexe	684
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	684
Préambule	684
Annexes	686
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	686
Préambule	686
Annexe	687
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	687
Préambule	688
Annexe	688
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	688
Préambule	689
Annexe	689
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	690
Préambule	690
Annexes	694
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	695
Préambule	695
Annexe	697
Textes Salaires	697
Avenant n° 37 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	697
Valeur du point au 1er janvier 2007.	697
Avenant n° 38 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 (1) relatif aux salaires	697
Avenant n° 39 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires et à la valeur du point au 1er novembre 2008	698
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	698
Accord n° 40 du 3 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	699
Avenant n° 41 du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	699
Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	700
Annexe	701
Avenant n° 43 du 12 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	701
Annexe	702
Avenant n° 44 du 8 mars 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	702
Annexe	703
Avenant n° 45 du 22 février 2018 portant revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres et de la prime de tutorat	703
Annexe	704
Avenant n° 46 du 21 mars 2019 relatif aux salaires minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	704
Annexe	704

Avenant n° 48 du 24 mars 2021 relatif à la revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres	705
Préambule	705
Annexe	706
Avenant n° 49 du 19 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er janvier 2022	706
Préambule	706
Annexe	707
Avenant n° 50 du 14 février 2023 relatif à la revalorisation des salaires minimaux conventionnels	707
Préambule	707
Annexe	708
Protocole d'accord du 4 juin 1968 relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 31 juillet 1969 JORF 19 août 1969.	708
1. Journées de grève	708
(1)	708
2. Augmentation des salaires réels	708
3. Jours fériés	708
4. Primes de vacances	708
5. Conventions collectives	708
6. Age de la retraite	709
7. Formation professionnelle	709
Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 26 septembre 1986.	709
Champ d'application	710
Avantages acquis	710
Entrée en vigueur	710
Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les entreprises employant moins de dix salariés	710
Objet du présent accord	710
Développement de la formation	710
Collecte des fonds	711
Gestion des fonds	711
Champ d'application	711
Dépôt	711
Adhésion	711
Textes Attachés	711
Avenant n° 1 à l'accord relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les entreprises employant moins de dix salariés	711
Champ d'application	711
Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.	712
Textes Attachés	712
Champ d'application Avenant du 17 novembre 1994	712
Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une inaptitude médicalement constatée	712
Préambule	712
Titre Ier : Clauses administratives et juridiques	712
Titre II : Garanties en cas de mutation	713
Salariés concernés	713
Garantie temporaire	713
Garantie dégressive	713
Garantie définitive de rémunération	713
Titre III : Dispositions spécifiques aux ouvriers	713
Disposition transitoire	713
Accord national professionnel du 6 décembre 1994 portant création d'un organisme de paritaire collecteur des fonds de formation.	713
Création d'un OPCA et dénomination	713
Objet	713
Composition de l'OPCA	714
Durée	714
Composition du conseil d'administration de l'OPCA	714
Pouvoirs du conseil d'administration de l'OPCA	714
Délégation et définition de la délégation	714
Sections	714
Ressources de l'OPCA	715
Dépenses de l'OPCA	715
Date d'effet. - Adhésion à l'accord	715
Textes Attachés	715
ANNEXE - Champ d'application ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 6 décembre 1994	715
Avenant à la création de l'OPCA Avenant n° 3 du 15 décembre 2004	715
Accord national professionnel relatif à la collecte des contributions de formation et au capital temps de formation.	716
Préambule	716
TITRE Ier : Dispositions générales.	716
TITRE II : Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par 'FORCEMAT'.	716
TITRE III : Dispositions relatives au capital de temps de formation.	717
TITRE IV : Dispositions diverses.	718

Accord du 30 juin 1999 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail (Département du Tarn)	718
Préambule	718
Champ d'application.	718
Durée conventionnelle du temps de travail.	718
Modalités de réduction de l'horaire effectif du temps de travail.	718
Modulation du temps de travail.	718
Les heures supplémentaires.	719
Rémunération.	719
Recours au chômage partiel.	719
Dispositions spécifiques.	719
Dispositif aidé.	720
Nouveaux embauchés.	720
Durée - Dénonciation.	720
Commission de suivi.	720
Dépôt d'extension.	720
Accord du 30 juin 1999 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers dans les carrières et matériaux de construction	720
Préambule	720
Chapitre Ier : Formation	720
Chapitre II : Modalités de mise en place	721
Chapitre III : Organisation de la formation	721
Chapitre IV : Attestation des actions de formation	721
Chapitre V : Contrôle des formations.	721
Chapitre VI : Financement de la FIMO et de la FCOS.	721
Chapitre VII : Dispositif de suivi.	721
Chapitre VIII : Dispositions diverses Article 8.1 : Durée de l'accord.	721
ANNEXE I	721
ANNEXE II	726
Attestation de formation délivrée par l'employeur Je soussigné : ... (Nom) (Prénom[s]) ... (Qualité) de la société : ... sise : ... atteste que M. ... (Nom) (Prénom[s]) - est employé dans notre société en qualité de ... - est titulaire d'une attestation FIMO (ou, à défaut, est réputé répondre aux conditions d'équivalence fixées à l'article 1-1 de l'accord professionnel du 30 juin 1999) ; - est titulaire d'une attestation FCOS valable jusqu'au ...	
La présente attestation est délivrée en application et conformément à l'accord professionnel du 30 juin 1999	726
Accord du 22 décembre 1998 relatif à l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi (ouvriers, ETAM et cadres).	726
Chapitre Ier : Durée conventionnelle du temps de travail	726
Chapitre II : Organisation du temps de travail sur l'année	727
Chapitre III : Aide financière a la réduction du temps de travail	728
Chapitre IV : Dispositions salariales.	728
Chapitre V : Compte épargne-temps.	729
Chapitre VI : Dispositions applicables aux cadres	730
Chapitre VII : Dispositions générales complémentaires	730
Chapitre VIII : Dispositions particulières au secteur ' béton prêt à l'emploi '.	731
Chapitre IX : Retraite.	731
Chapitre X : Dispositions finales	733
Textes Attachés	733
Organisation, réduction du temps de travail et emploi Avenant n° 2 du 20 décembre 2002	733
Préambule	733
Accord relatif au départ et à la mise à la retraite	734
Préambule	734
Dispositions conventionnelles applicables aux ouvriers.	734
Dispositions conventionnelles applicables aux employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM).	735
Dispositions conventionnelles applicables aux cadres	735
Champ d'application	735
Entrée en vigueur	736
Force obligatoire de l'accord	736
Dépôt	736
Adhésion	736
Accord du 6 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	736
Préambule	736
Annexe I	738
Accord du 6 décembre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement du paritarisme	738
Chapitre Ier Organisation des réunions paritaires	738
Chapitre II Composition de la délégation syndicale	739
Chapitre III Indemnisation des réunions paritaires	739
Chapitre IV Champ d'application et dispositions finales	739
Annexes	739
Textes Attachés	740
Accord professionnel du 10 novembre 2021 relatif au fonctionnement dématérialisé des réunions paritaires	740
Préambule	740
Annexe	741
Accord du 16 décembre 2014 portant mise à jour de l'accord du 15 septembre 2011 relatif au développement de la formation professionnelle	741
Préambule	742
Observatoire prospectif des métiers et des qualifications	742
Compte personnel de formation (CPF)	742
Contrat de professionnalisation	743

Période de professionnalisation	744
Tutorat et maître d'apprentissage	745
Egalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation professionnelle	746
Mesures d'accompagnement en faveur des petites et moyennes entreprises	746
Dispositifs relatifs à l'information et à l'orientation tout au long de la vie professionnelle	746
Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par l'OPCA 3+	747
Dispositions diverses	748
Annexes	748
Textes Attachés	749
Lettre d'adhésion du 21 octobre 2004 de la CGT à l'accord interbranches	749
Accord interbranches du 21 juin 2004 relatif au développement de la formation professionnelle tout au long de la vie	749
Le contrat de professionnalisation	750
La période de professionnalisation	750
Accord du 28 mai 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	751
Préambule	751
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO 2I	753
Préambule	754
Textes Attachés	762
Avenant du 14 février 2022 à l'accord professionnel du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de compétences interindustriel « OPCO 2i »	762
Accord interbranches du 28 janvier 2020 relatif à la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	767
Préambule	767
Annexes	769
Textes Attachés	772
Accord du 10 février 2021 relatif au financement de la promotion ou reconversion par alternance (Pro-A)	772
Préambule	772
Annexes	773
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Avenant n° 1 collecte des contributions de formation (12 novembre 2014)	NV-1
Recommandation patronale de L'UNICEM (Nord - Pas-de-Calais)	NV-2
Recommandation patronale de l'UNICEM (Picardie)	NV-2
Recommandation patronale de l'UNICEM Nord-Pas-de-Calais	NV-3
Recommandation patronale de l'UNICEM Picardie	NV-3
Recommandation patronale de l'UNICEM Bretagne	NV-4
Avenant n° 4	NV-5
Accord du 18 avril 2017	NV-6
Accord n° 45	NV-7
Accord du 19 mars 2018 (Normandie)	NV-8
Accord salaires minimaux au 01/01/2018 (6 avril 2018) (Bourgogne Franche-Comté)	NV-9
Accord salaires minima et primes 2018 (6 avril 2018) (Bretagne)	NV-9
Avenant prolongation méthode fusion des CCN (18 avril 2018)	NV-10
Accord du 3 mai 2018 (Midi-Pyrénées)	NV-11
Accord salaires minima 2018 (14 mai 2018) (Champagne Ardenne)	NV-12
Accord du 16 mai 2018 (Limousin)	NV-13
Accord du 17 mai 2018 (Lorraine)	NV-14
Accord du 25 mai 2018 (Poitou-Charentes)	NV-15
Décision unilatérale de l'UNICEM Alsace	NV-15
Accord du 5 juin 2018 (Ile-de-France)	NV-16
Décision unilatérale de l'UNICEM Aquitaine du 14 juin 2018 (Aquitaine)	NV-17
Avenant n° 36 (Languedoc-Roussillon)	NV-18
Accord du 3 juillet 2018 (Centre-Val de Loire)	NV-18
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Auvergne-Rhône-Alpes)	NV-19
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Centre - Val de Loire)	NV-20
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Hauts de France)	NV-21
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Grand-Est)	NV-22
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bretagne)	NV-22
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bourgogne - Franche-Comté)	NV-23
Recommandation patronale de la FIB du 11 octobre 2019 (Ile-de-France)	NV-24
Recommandation patronale de la FIB du 14 octobre 2019 (Languedoc-Roussillon)	NV-24
Recommandation patronale de la FIB du 15 octobre 2019 (Midi-Pyrénées)	NV-25
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Normandie)	NV-26
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse)	NV-27
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Nouvelle-Aquitaine)	NV-27
Recommandation patronale de la FIB du 18 octobre 2019 (Pays de la Loire)	NV-28
Accord du 27 septembre 2022 (Pays de la Loire)	NV-29
Accord du 11 octobre 2022 (Bretagne)	NV-30
Accord du 21 octobre 2022 (Grand-Est)	NV-31
Accord salaires janvier 2024 (13 février 2024)	NV-32
Accord salaires ouvriers ETAM janvier 2024 (13 février 2024)	NV-33
Accord salaires ouvriers ETAM 2024 (13 février 2024)	NV-34
Accord salaires janvier 2024 (19 février 2024)	NV-35
Liste des sigles	SIG-1



Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961

Signataires	
Organisations patronales	Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (par abréviation UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées.
Organisations de salariés	CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction) ; CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction) ; CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction).
Organisations adhérentes	Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI), le 2 novembre 1959 ; Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT, le 9 mars 1970 ; Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC, le 17 mars 1971 ; Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), le 13 août 1974 ; Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA), le 18 février 1980 ; Syndicat national du béton prêt à l'emploi, le 14 décembre 1983 ; Fédération de l'industrie du béton à compter du 1er janvier 1992 par lettre du 11 septembre 1992.

Champ d'application

Article 1er

En vigueur étendu

Modifié par Avenant du 10-1-1961 étendu par arrêté du 5-3-1964 JONC 12-3-1964.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, par référence à la nomenclature des activités économiques (décret du 9 avril 1959).

1° Toute la section 14 : Extraction de matériaux de construction et d'autres produits de carrière, à l'exception de :

- 141 : Ardoisière, carrière d'ardoises ; de schiste ardoisier.
- 146-0 : Carrière d'argile (indépendante d'un établissement de céramique).
- 146-1 : Extraction de terre à brique, de terre à poterie : glaise, glaisière.
- 146-2 : Extraction d'argiles réfractaires, terres réfractaires.
- 146-3 : Extraction de kaolin et d'argiles kaoliniques.
- 146-4 : Extraction d'argiles décolorantes.

2° Dans la section 15 : Extraction et préparation de minéraux divers :

Les rubriques et sous-rubriques 157-3 : Extraction de silice fossile de kieselguhr, de diatomites.

157-31 : Extraction avec ou sans préparation de briques.

157-32 : Préparation de briques ou enduits de silice fossile.

3° Toute la section 32 : Matériaux de construction, à l'exception de :

La rubrique 321-3 : Taille d'ardoise.

Dans le sous-groupe 324 : Fabrication de plâtre, les usines rattachées à des sociétés appliquent déjà la convention collective de l'industrie du ciment.

Groupe 325 : Fabrication de chaux et ciments.

La sous-rubrique 327-22 : Fabrication de matériaux d'étanchéité : feutres bitumés et goudronnés, bitume armé.

La convention s'applique également :

- aux dépôts et agences des établissements soumis à la présente convention ;

- aux salariés exerçant des métiers ressortissant à d'autres professions, tels que mécaniciens, électriciens, menuisiers, maçons, plombiers, couvreurs, soudeurs, mais employés dans l'industrie qui fait l'objet de la présente convention, étant entendu que leurs salaires ne pourront être inférieurs à ceux de la classification résultant des accords ou conventions de leur profession ou industrie d'origine.

Des annexes à la présente convention, établies par branches professionnelles nationales ou régionales, détermineront les dispositions particulières qui leur sont applicables.

Par accord du 11 juillet 2019, conclu en application de l'article L. 2261-33 du code du travail relatif à la restructuration des branches professionnelles, le champ d'application de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) a fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135) et

avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87), désignée comme branche de rattachement.

Dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la fusion des champs, les stipulations des conventions collectives concernées peuvent être maintenues, dans l'attente de la conclusion d'un accord remplaçant par des stipulations communes les stipulations régissant des situations équivalentes dans chacune des conventions. A défaut d'accord au terme de ce délai, les stipulations de la convention rattachée cessent de s'appliquer, à l'exception de celles régissant des situations spécifiques (Conseil constitutionnel, décision n° 2019-816 QPC du 29-11-2019).

Article 1er

En vigueur non étendu

Modifié par Accord du 9-5-1996 en vigueur à la publication de l'arrêté d'extension BOCC 96-22.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, en application du décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992, portant approbation de la nomenclature d'activité française (NAF) :

- 14-1 A
 - Extraction de pierres pour la construction.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Précédent code APE : 1503.
- 14-1 C
 - Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Toutefois, ne sont pas visées les entreprises appliquant la convention collective de l'industrie du ciment.
 - Précédents codes APE : 1402, 1505.
- 14-2 A
 - Production de sables et de granulats.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Précédents codes APE : 1501, 1502.
- 14-3 Z
 - Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels.
 - Dans cette classe n'est visée que l'extraction de terres colorantes (ocres, oxydes naturels, terres serpentines etc.).
 - Précédent code APE : 1402.
- 14-5 Z
 - Activités extractives non classées ailleurs.
 - Dans cette classe n'est visée que l'extraction de matières abrasives naturelles.
 - Précédent code APE : 1402.
- 26-5 E
 - Fabrication de plâtres.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Toutefois, ne sont pas visées les entreprises appliquant la convention

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		347
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		347
Arrêt de travail, Maladie	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Paragraphe 2 : Pour maladie (Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
Champ d'application	Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956. (Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.)		
	Annexe (Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1955-04-22	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	1
1955-07-12	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	337
1956-12-06	Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	610
1957-06-25	Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961.	344
1960-05-19	Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite	8
1960-06-28	Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs	345
1968-06-04	Protocole d'accord du 4 juin 1968 relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 31 juillet 1969 JORF 19 août 1969.	708
1969-09-26	Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière) Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée du travail dans l'industrie des produits en béton	13
1970-09-17	Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail	
1973-03-01	Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973	
1973-09-12	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés paritaire	
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions	
	Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	
	Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I) Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II)	
1974-04-24	Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation	
1977-05-31	Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail	
	Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail	
1983-11-18	Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	
1986-05-14	Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 17 septembre 1986.	
1987-12-21	Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière)	
1993-01-18	Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle dans les entreprises employant moins de dix salariés	
1994-06-04	Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une inaptitude médicale constatée	
1994-10-03	Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.	
	Avenant n° 1 à l'accord relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle dans les entreprises employant moins de dix salariés	
1994-11-17	Champ d'application Avenant du 17 novembre 1994	
1994-12-0	ANNEXE - Champ d'application ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 6 décembre 1994	
1994-12-0		
1996-05-0		
1998-12-2		
1999-06-3		
2000-01-3		
2000-02-1		
2000-12-0		
2001-05-1		
2001-07-2		
2002-12-2		
2003-07-1		
2003-11-2		
2004-01-2		
2004-06-2		
2004-10-2		
2004-10-2		
2004-11-1		
2004-12-1		
2004-12-1		
2005-01-0		
2005-05-1		
2005-06-3		
2005-11-1		
2005-11-2		
2006-06-1		
2006-06-2		
2006-07-0		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE RELATIVE
AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES OUVRIERS DES
INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET DE MATÉRIAUX DU
22 AVRIL 1955. ETENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13
DÉCEMBRE 1960 JONC 21 DÉCEMBRE 1960

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

SYNTHÈSE

22/04/2024

Remarques

I. Signataires

a. Organisation(s) patronale(s)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

b. Syndicats de salariés

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres
- iv. CDD

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

- i. Dispositions étendues
- ii. Dispositions issues de l'accord du 9 mai 1996 non étendu

b. Champ d'application territorial

III. Contrat de travail - Essai

a. Contrat de travail

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

b. Période d'essai

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

c. Ancienneté

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

d. Clause de non-concurrence (ETAM et cadres)

IV. Classification

a. Classification des ouvriers et ETAM

- i. Evolution au sein des niveaux et des échelons
- ii. Critères classants
- iii. Emplois-repères

b. Classification des cadres

c. Prise en compte des CQP dans la classification

- i. Obtention d'un CQP par la voie de la formation professionnelle
- ii. Obtention d'un CQP par la voie de la VAE
- iii. Création et positionnement d'un CQP

d. Prise en compte des diplômes dans la classification

V. Salaires et indemnités

a. Salaires minima

- i. Rémunérations minimales mensuelles garanties des Ouvriers et ETAM
- ii. Rémunérations minimales annuelles garanties des cadres
- iii. Salaires régionaux (OETAM)

b. Rémunération des apprentis

c. Prime de tutorat

d. Prime d'ancienneté (OETAM)

e. Prime de vacances

f. Travaux pénibles, dangereux ou insalubres (Ouvriers)

g. Indemnité d'outillage et fourniture de vêtements de protection (OETAM)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM

h. Rémunération du travail exceptionnel d'un jour férié, d'un jour de repos hebdomadaire ou de nuit (OETAM)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM

i. Arrêt de travail en cas d'intempéries (Ouvriers)

j. Pluralité d'emplois (OETAM)

k. Remplacement provisoire effectué dans un poste de classification supérieure

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

l. Logement (ETAM)

m. Changement de résidence (Cadres)

n. Déplacements (Cadres)

VI. Temps de travail, repos et congés

a. Temps de travail

- i. Durée conventionnelle du travail
- ii. Heures supplémentaires
- iii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
- iv. Dispositions spécifiques applicables aux cadres
- v. Temps partiel
- vi. Travail organisé par équipes chevauchantes
- vii. Travail exceptionnel de nuit
- viii. Dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD) à raison de la crise COVID-19

- b. Repos et jours fériés**
 - i. Repos hebdomadaire
 - ii. Jours fériés
- c. Congés**
 - i. Congés payés
 - ii. Autres congés
 - iii. Compte épargne-temps (CET)
- VII. Déplacements professionnels**
 - a. Cadres envoyés en pays étranger**
 - b. Déplacements occasionnels des cadres**
- VIII. Formation professionnelle**
 - i. Contribution financière conventionnelle**
 - a. Opérateur de Compétences (OPCO)**
 - b. L'entretien professionnel**
 - c. Le passeport orientation et formation**
 - d. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)**
 - e. Le contrat de professionnalisation**
 - i. Durée du contrat de professionnalisation
 - ii. Rémunération du titulaire d'un contrat de professionnalisation
 - iii. Tutorat
 - f. Mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
 - i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
 - ii. Durée de la Pro-A
 - iii. Le tutorat
 - iv. liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A
 - g. L'apprentissage**
 - h. Le bilan de compétences**
- IX. Maladie, accident du travail, maternité**
 - a. Maladie et accident**
 - i. Garantie d'emploi
 - ii. Indemnisation
 - iii. Conséquences de la maladie sur les congés payés
 - b. Maternité**
 - i. Réduction d'horaires, consultations pré et postnatales
 - ii. Indemnisation du congé de maternité
- X. Prévoyance et retraite complémentaire**
 - a. Retraite complémentaire**
 - i. Ouvriers et ETAM
 - ii. Cadres
 - b. Régime de prévoyance (Ouvriers et ETAM)**
 - i. Institution(s) de prévoyance
 - ii. Bénéficiaires
 - iii. Garanties
 - iv. Cotisations
- XI. Rupture du contrat**
 - a. Préavis de démission ou de licenciement**
 - i. Durée du préavis de démission ou de licenciement
 - ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
 - b. Indemnité de licenciement**
 - i. Ouvriers
 - ii. ETAM
 - iii. Cadres
 - c. Retraite**

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

La brochure 3081 regroupe 3 conventions collectives, toutes traitées dans la présente synthèse :

- la CCN des ouvriers du 22 avril 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des ETAM du 12 juillet 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des cadres du 6 décembre 1956, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960.

Les partenaires sociaux (accord du 11 juillet 2019 étendu par l'arrêté du 17 février 2020, JORF du 25 février 2020, en vigueur à compter du 25 février 2020) procèdent à la fusion des champs conventionnels :

- de la CCN des industries de la fabrication de la chaux non étendue du 16 janvier 2018, effet au 1^{er} mars 2018, signataire l'UPC (brochure IDCC 3227) qui est la CCN rattachée,
- à la CCN des industries de carrières et de matériaux (brochure 3081, IDCC 87, 135 et 211) qui est la CCN de rattachement.

Le Champ d'application de la future CCN regroupe et reprend à l'identique le champ d'application de chacune des CCN initiales. Ainsi, sont concernées :

- les entreprises des industries de carrières et matériaux de construction relevant des codes APE suivants de la nomenclature INSEE de 1973 :
 - ↳ 14.02 : matériaux de carrières pour l'industrie,
 - ↳ 15.01 : sables et graviers d'alluvions,
 - ↳ 15.03 : matériaux concassés de roches et de laitier,
 - ↳ 15.05 : pierres de construction à l'exception de l'ardoise,
 - ↳ 15.07 : plâtres et produits en plâtre à l'exception des entreprises appliquant la CCN « Ciments »,
 - ↳ 15.08 : béton prêt à l'emploi,
 - ↳ 15.09 : produits en béton,
 - ↳ 87.05 : services funéraires, pour la partie marbrerie funéraire ;
- les entreprises des industries des producteurs de chaux répertoriées sous le code NAF de la nomenclature INSEE de 2008 : 26.52 Z.

Pendant une période transitoire de 5 ans, les dispositions des 4 CCN précitées continueront de s'appliquer.

La branche des industries de carrières et matériaux de construction est la branche de rattachement.

La CCN de rattachement sera celle issue du processus de fusion déjà engagé des CCN catégorielles des industries de carrières et matériaux de construction.

A défaut d'aboutir dans les 5 ans, la CCN du personnel des industries de carrières et matériaux (IDCC 87) sera la CCN de rattachement.

I. Signataires

a. Organisation(s) patronale(s)

i. Ouvriers

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) (adhésion)

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de

voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

ii. ETAM

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

iii. Cadres

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (Uni-Cem), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. Ouvriers

CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction)

CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI) (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et des travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC (adhésion)

ii. ETAM

CFTC (fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et des travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

iii. Cadres

CFTC (fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT-FO (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération nationale des ingénieurs et cadres CGT-FO

Syndicat national des cadres, architectes et ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, des matériaux de construction et du bois CGT-FO

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

iv. CDD